

Séance du mardi 18 octobre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 13/10/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Virginie FONGARO, Michel LOPEZ

Excusés:

Absents:

Objet: Subvention réhabilitation de l'éclairage public - DE_2022_841

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante, suite à la présentation par le SYADEN du CEP et par souci de procéder à des économies d'énergie, de procéder à la réhabilitation de l'éclairage public. Dans le cadre de cette opération il sera fait appel au SYADEN, pour aider la commune dans la réalisation d'un inventaire du parc éclairage public et dans la réalisation des avant-projets et le financement des travaux.

Ayant ouï l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal après délibération :

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'éclairage public

AUTORISE Madame le Maire à faire appel au SYADEN dans le cadre de ses missions de conseil

AUTORISE Madame le Maire procéder au dépôt du dossier de demande de subvention auprès des divers organismes

MANDATE Madame le Maire à signer tous les documents qui découleront du traitement du dossier de la réhabilitation de l'éclairage public

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 24 octobre 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

